

Critères d'inclusion applicables pour le versement des bonus sur les bourses Erasmus

1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Appliqué
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)	Non appliqué
3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-lapolitique-de-la-ville#scroll-nav_2 et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Non appliqué
4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Appliqué
5. bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3)	Non applicable
6. bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6)	Non applicable
7. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Non appliqué
8. demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an	Non applicable
9. inscrit.e dans l'un des dispositifs suivants : o dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ; o contrat de volontariat pour l'insertion ; o parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes ; o Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ; o Programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée).	Non applicable

Le Directeur, Cédric Libert


ENSASE
 Ecole Nationale Supérieure
 d'Architecture de Saint Etienne
Cédric LIBERT
 Directeur
 04 77 42 30 87